

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA TRANSFORMATION DE 31 PLACES DE SAVS EN PLACES DE SAMSAH  
DEPLOYANT DES PRATIQUES ORIENTEES VERS LE RETABLISSEMENT ET PORTANT UN VOLET D'ACCES AU  
LOGEMENT**

**POUR ADULTES AVEC HANDICAP PSYCHIQUE**

**DANS LE DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

**Avis d'appel à candidatures ARS 2018 DD63 SAMSAH et Conseil Départemental du Puy-de-Dôme**

**Clôture de l'appel à candidatures  
Le vendredi 22 février 2019 à 16h**

**1 — Objet de l'appel à candidatures :**

Le présent appel à candidatures est lancé conjointement par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la transformation de places SAVS en places de SAMSAH déployant des pratiques orientées vers le rétablissement et portant un volet d'accès au logement visant à renforcer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique.

Le nombre de place total est de 31.

**2 — Cahier des charges :**

Le cahier des charges du présent appel à candidatures fait l'objet de l'annexe du présent avis et sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS d'Auvergne Rhône-Alpes (<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr>, rubriques « acteurs de la santé et du médico-social » - « appels à projets et à candidatures » « appels à projets et à candidatures médico-sociaux »), et du Département du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.fr/appels-a-projet.html>).

**3 — Procédure d'appel à candidatures et modalités de dépôt des dossiers de candidatures :**

Les dossiers de candidatures sont recevables jusqu'au **22 février 2019 à 16 heures**.

Ils sont à envoyer simultanément par courrier avec demande d'accusé de réception, à la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, et au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Pour ces **envois** par voie du "recommandé", il est précisé que la date et l'horaire indiqués concernent la date d'envoi attestée par le cachet de la poste.

Les dossiers peuvent également faire l'objet d'un **dépôt direct** avant la date et l'heure limites indiqués, aux adresses suivantes :

**Pour l'ARS, délégation du Puy-de-Dôme**

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Délégation départementale du Puy-de-Dôme  
A l'attention de Mme KUMP Aline  
241 rue Garibaldi  
69003 LYON

**Pour le Conseil départemental**

Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
Hôtel du Département  
24, rue Saint-Esprit  
93033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Chaque dossier devra comporter un exemplaire papier ainsi qu'une version sur support dématérialisé (clé USB, CD Rom)

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture ne seront pas recevables.

Les dossiers reçus complets dans la période d'ouverture de dépôt seront étudiés et évalués, sur la base de leur conformité aux éléments du cahier des charges faisant l'objet de l'annexe du présent avis.

Suite à l'instruction préalable des dossiers, un comité de consultation et de sélection procédera à l'examen des dossiers.

Les représentants de l'ARS et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme se réservent le droit de demander aux candidats tout renseignement complémentaire permettant de préciser le contenu du dossier présenté.

**4 — Date de publication et modalités de consultation de l'avis :**

Le présent avis d'appel à candidatures ainsi que le cahier des charges sont mis en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site internet du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats avant le 15 février 2019 par messagerie aux adresses suivantes : [ars-dt63-handicap@ars.sante.fr](mailto:ars-dt63-handicap@ars.sante.fr) et [etablisements@puy-de-Dôme.fr](mailto:etablisements@puy-de-Dome.fr).

**5 — Calendrier de la procédure :**

Le comité de sélection se réunira à la fin du mois d'avril 2019 ou au début du mois de mai 2019

Le 20 novembre 2018

Pour le Directeur général de l'ARS,  
Par délégation  
La Directrice de l'autonomie  
Marie Hélène LECENNE

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil  
Départemental  
Elisabeth CROZET